

BIODIVERSITÉ : UN POINT-CLÉ DE LA CHARTE 2024-2039

Comment préserver la biodiversité exceptionnelle du Vercors en lien avec les activités agricoles, forestières, de loisirs ou bien encore touristiques ? Cet enjeu majeur est pris en compte dans chacune des 18 mesures de la charte 2024-2039 pour l'avenir de ce territoire.

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES

« Il convient tout autant de veiller à la faune et à la flore en améliorant l'état de conservation de leur population, ainsi qu'à la préservation des milieux naturels – y compris aquatiques, et aux dynamiques des continuités écologiques¹ », assure Benoît Betton, responsable du service biodiversité au Parc du Vercors. Cela passe par des actions de gestion² et de suivi de certaines espèces remarquables et fragiles. Les suivis scientifiques s'inscrivent dans des dispositifs décidés et organisés localement avec des partenaires comme le suivi des petites chouettes de montagne³. Ils peuvent être liés à des plans nationaux déclinés localement comme par exemple pour la préservation des insectes pollinisateurs ; des plantes mesocoles (la Tulipe sauvage) ; des chiroptères ou encore pour la prise en compte des implications du retour du loup⁴.

« Les actions en faveur de la biodiversité relèvent de tous les secteurs de la vie et de l'économie d'un territoire » précise Benoît Betton. Reconsidérer la place de l'arbre dans les exploitations, planter des haies, diversifier les essences dans les écosystèmes forestiers, renforcer le rôle des prairies naturelles, tenir compte de la biodiversité dans l'aménagement des villes et villages, rénover l'éclairage public pour déranger le moins possible les espèces nocturnes, considérer l'impact potentiel des manifestations sportives... Sur ce dernier point, il existe la commission « Vercors en partage » composée des représentants des usagers. Elle se réunit une fois par an pour examiner les impacts environnementaux et les conflits d'usage des grandes manifestations sportives et donner son avis.

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE ET DU GRAND PUBLIC

« On protège mieux ce que l'on connaît. » Le Parc du Vercors fédère autant que possible les acteurs de la connaissance naturaliste et en centralise les données. Il anime des opérations de sciences participatives avec l'expertise de ses partenaires. L'Atlas de la biodiversité communale⁵ en est un excellent exemple. La démarche apporte de la connaissance et des clés pour éviter de mettre en péril et mieux encore, pour préserver la biodiversité qu'elle soit dite « exceptionnelle » ou plus commune. Le Parc développe également des outils de type



Illustration : Samuelle Ulrich

Géonature : un logiciel open source qui permet de saisir, gérer, consulter, analyser, exporter et diffuser des données en faune et flore. C'est la solution utilisée pour l'Observatoire de la biodiversité du Vercors⁶.

La recherche étant une des clés dans la compréhension de notre environnement, la charte stipule qu'il est important de continuer à accueillir des chercheurs en sciences naturelles, en sciences humaines et sociales. Le Parc tient son rôle de laboratoire scientifique et partage les résultats des travaux en lien avec son conseil scientifique⁷. Par exemple, un suivi permanent de la pelouse sommitale du mont Aiguille est réalisé, ce qui permet d'évaluer la dynamique de la végétation alpine en réponse aux évolutions du climat hors pratiques pastorales. Cette « butte isolée » est un « témoin » d'une évolution sans présence de troupeaux, même si depuis quelques temps le bouquetin en tire profit...

SENSIBILISER ET VALORISER LES HABITANTS ET VISITEURS

Parce qu'elles interrogent les représentations, la création, la diffusion culturelle et les actions éducatives contribuent aux changements de comportements nécessaires aux transitions. Elles permettent de réinterroger collectivement les liens entre « nature » et « culture » comme deux entités non opposables. La charte prévoit d'utiliser ces moyens pour intéresser au mieux les citoyens, susciter en eux le désir de s'impliquer davantage dans la préservation du patrimoine naturel. Ainsi, par exemple, le Parc – en lien avec l'Éducation nationale – propose des projets scolaires qui amènent les jeunes à observer et questionner leur environnement, par le biais notamment de l'expression artistique. En mettant en œuvre des projets concrets à leur échelle pour en percevoir les impacts, ils exercent leur esprit critique et sont encouragés à devenir les écocitoyens de demain.

1. Les continuités écologiques permettent les déplacements des espèces animales et végétales.

2. Gestion : composante de la conservation qui est destinée à contrôler ou orienter les populations floristiques ou faunistiques et leurs habitats (stratégie de gestion active) afin d'augmenter, de diminuer ou de stabiliser une population. Par exemple, la réintroduction de Gypaètes barbus qui vise à sauvegarder l'espèce.

3. La Chevêche d'Europe et la Chouette de Tengmalm

4. Plus d'infos : www.parc-du-vercors.fr/loup_territoire

5. Lire pages 22-24.

6. <https://observatoire-biodiversite.parc-du-vercors.fr>

7. www.parc-du-vercors.fr/le-conseil-scientifique

Cf. le Zoom scientifique, pp.19-20 de ce magazine.